



CAP'THER 06

ASSOCIATIONS ENTREPRISES COPROPRIÉTÉS

Vous avez un
projet d'énergie
renouvelable
thermique ou de
récupération de
chaleur ?

Le Département des
Alpes-Maritimes vous
accompagne tout au long de
votre démarche de l'étude
d'opportunité jusqu'à la
réalisation de votre projet.



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

EN 3 ÉTAPES



Réalisation d'une note d'opportunité gratuite

- Type d'énergie à mobiliser
- Pertinence technico-économique
- Aide à la décision



Aide à la commande d'une étude de faisabilité conforme

- Accompagnement dans la recherche d'un prestataire qualifié
- Aide au montage du dossier de demande de subvention auprès de la Région



Assistance au suivi de la construction et de l'exploitation

- Gestion directe des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME
- Assistance au suivi de la construction et de l'exploitation

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Établissements publics, entreprises, industries, bailleurs sociaux, copropriétés, associations

(les particuliers ne sont pas concernés par ce dispositif)

QUELS SONT LES PROJETS PRIS EN CHARGE PAR LE DISPOSITIF CAP'THER 06 ?



Solaire thermique



Géothermie



Récupération de chaleur



Bois énergie



Réseau de chaleur

QUEL TYPE D'AIDES ?

✓ Aides à la faisabilité : jusqu'à 70% d'aides au financement pour la réalisation des études

✓ Aides à l'investissement : montant calculé sur la base du nombre de MWh « renouvelables » produits